



No de résolution  
ou annotation

L'ordre du jour  
proposé est :

## PROVINCE DE QUÉBEC

### MUNICIPALITÉ DE POINTE-DES-CASCADES

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Pointe-des-Cascades tenue le 14 janvier 2019 au lieu habituel des séances soit le centre communautaire situé au 52 chemin du Fleuve, Pointe-des-Cascades, le tout conformément au code municipal de la province de Québec.

Sont présents Messieurs les conseillers :

Olivier Doyle, conseiller #1,  
Martin Juneau, conseiller #2,  
Pierre Lalonde, conseiller #3,  
Peter Michael Zytynsky, conseiller #4,  
Girard Rodney, conseiller #5,  
Mario Vallée, conseiller #6.

Est absent : AUCUN

Tout formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Gilles Santerre.

Est également présent M. Pierre R. Charron, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim qui agit en tant que secrétaire de cette assemblée.

1. BIENVENUE PAR M. LE MAIRE, CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION DE PROCÈS VERBAL – SÉANCE ORDINAIRE DU 2 OCTBRE et 3 DÉCEMBRE 2018
4. REPRÉSENTATIONS ET INTERVENTIONS DU MAIRE – DÉCEMBRE 2018
5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
  - 5.1. RESSOURCES HUMAINES
    - 5.1.1. Nomination des membres du Comité des Ressources humaines de Pointe-des-Cascades pour accompagner le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim dans le but de définir les tâches, les postes en fonction des besoins de la Municipalité par des personnes ressources professionnelles et ainsi accroître le service aux citoyens;
    - 5.1.2. Fin d'emploi de l'employé 13-0026 le 25 janvier 2019;
    - 5.1.3. Autorisation d'embauche d'une agente de bureau - Réception et Perception à partir du 21 janvier 2019;
    - 5.1.4. Octroi de la permanence de madame Isabelle Pellerin au poste de Responsable de la comptabilité et de la taxation en date du 1<sup>er</sup> janvier 2019;
    - 5.1.5. Ajustement de salaire de l'employé #13-0019;
    - 5.1.6. Autorisation accordée au directeur général d'accepter les frais additionnels liés à deux visites sur place selon les tarifs indiqués dans l'offre de service à la suite d'une demande à la représentante de la FQM;
    - 5.1.7. Ajustement des salaires pour tous les employés selon l'IPC 31-12-2018 rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2019, soit 1,7 %;
    - 5.1.8. Demande de subvention –Emploi d'été Canada (résolution);
    - 5.1.9. Accepter la démission de l'employé 13-0015
  - 5.2. GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE
    - 5.2.1. Entériner la liste des comptes à payer, payés et les paiements électroniques du mois de décembre 2018.
    - 5.2.2. Nomination d'une personne morale pour l'encaissement des chèques de petite caisse;
    - 5.2.3. Confirmation de la contribution annuelle 2019 pour l'entretien de la piste cyclable Soulanges;



No de résolution  
ou annotation

- 5.2.4. Octroi du contrat 2019 et 2020 pour les matières organiques (Matrec);
  - 5.2.5. Nomination des vérificateurs – Poirier & associés Inc., Michel Poirier, CPA auditeur;
  - 5.2.6. Vente pour défaut de paiement des taxes - LISTE confidentielle (résolution);
  - 5.2.7. Vente pour défaut de paiement des taxes – Nomination d'un représentant;
  - 5.2.8. Renouvellement de l'adhésion au Québec Municipal (résolution)
  - 5.2.9. Adhésion à l'AGFMQ– Isabelle Pellerin (résolution)
  - 5.2.10. Adhésion à la COMAQ – Pierre R. Charron et remboursement de la cotisation à l'OCPAQ;
  - 5.2.11. Droit supplétif, cas de décès d'un conjoint ou conjointe seulement.
  - 5.2.12. Autorisation du directeur général de signer la demande de subvention au MCCQ-PSSPA;
  - 5.2.13. Autorisation de signature de l'entente pour le Camp d'été 2019 avec l'Air en Fête;
- 5.3. -GREFFE ET LÉGISLATION**
- 5.3.1. Nomination du maire suppléant (Pro-maire)
  - 5.3.2. Résolution d'Appui à la Fédération Canadienne des municipalités (FCM).
- 5.4. BÂTIMENTS ET INFRASTRUCTURES**
- 5.4.1. Rejeter la seule soumission reçue pour la construction des toilettes au parc St-Pierre;
- 6. COMMUNICATION S/O**
- 7. SÉCURITÉ PUBLIQUE S/O**
- 8. TRAVAUX PUBLICS S/O**
- 9. HYGIÈNE DU MILIEU**
- 9.1. Autorisation d'acquisition de terrain pour le forage de nouveaux puits.
- 10. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DEVELOPPEMENT**
- 10.1. Rapport mensuel de l'inspecteur et chargé de projet (DÉPÔT – Voir document joint);
  - 10.2. Acceptation du Procès-verbal du CCU de décembre 2018 – AUCUNE RENCONTRE;
  - 10.3. Demande à la MRC VS de modifier l'article 9.4.2.5 du 2ième projet du SADR 3 - Tours de télécommunication;
  - 10.4. Autorisation du D.G. à procéder à un A.O. sur invitation pour l'obtention de services professionnels en urbaniste.
- 11. LOISIRS, CULTURE ET VIE CITOYENNE**
- 11.1. Installation du questionnaire pour le mandat du Plan directeur du service de la Culture, Sports, Loisirs et vie communautaire et celui du Plan directeur en développement récréotouristique; **Point d'information;**
  - 11.2. Publication et affichage du programme ACCÈS-LOISIRS VS – Places disponibles **Point d'information;**
  - 11.3. Dépôt du rapport d'Activités 2018 de l'organisme : **Les Anges des Parcs.**
- 12. AFFAIRES NOUVELLES**
- 12.1. Autorisation d'A.O. public pour la transformation et rénovation de l'Hôtel de Ville;
  - 12.2. \_\_\_\_\_



No de résolution  
ou annotation

**13. CORRESPONDANCES :**

- 13.1. Demande de contribution de 600 \$ à la Société de Recherche Historique de Pointe-des-Cascades;
- 13.2. Affichage d'une invitation à la prudence demandée par H-Q sur la glace près des installations hydroélectrique du complexe de Beauharnois-Les Cèdres.

**14. PÉRIODES DE QUESTIONS**

- 14.1. \_\_\_\_\_
- 14.2. \_\_\_\_\_
- 14.3. \_\_\_\_\_

**15. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**



2019-01-01

**1. BIENVENUE PAR M. LE MAIRE, CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE 19 :32 heures**

**2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR MODIFIÉ**

Sur proposition de monsieur le conseiller Martin Juneau,

Appuyé par monsieur le conseiller Peter Zytynsky,

**IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU** D'adopter l'ordre du jour modifié selon les indications des membres du Conseil séance tenante

**ADOPTÉ**

**3. ADOPTION DE PROCÈS VERBAL – SÉANCE ORDINAIRE DU 2 OCTBRE et 3 DÉCEMBRE 2018**

Sur proposition de monsieur le conseiller Olivier Doyle,

Appuyé par monsieur le conseiller Girard Rodney,

**IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU** D'adopter les procès-verbaux des séances du 2 octobre et du 3 décembre 2018 après correction à 5.5.

**ADOPTÉ**

**4. REPRÉSENTATIONS ET INTERVENTIONS DU MAIRE – *Décembre 2018***

- 5 décembre 018; Suivi une formation Word avec les employés de la municipalité
- 5 décembre 018; Assister à une rencontre avec l'état-major de la Sécurité du Québec à la MRCVS, toujours à MRCVS rencontrer Mme Johanne Brunet du DEV explication de la subvention du FAAR pour les infrastructures de la piste cyclable (toilette du Parc Saint-Pierre et après participer au conseil de la MRCVS.
- 6 décembre 018; Rencontre des membres de la SHPDC Mme Christiane Cyr, M. Jean-Pierre Poirrier et Raymond Poirrier ainsi que le directeur général Pierre Charron.
- 8 décembre 018; Participer avec tous les membres du conseil avec le directeur général à un Lac à l'Épaule de la municipalité de Pointe-des-Cascades. Rencontrer le directeur de travaux publics, Mme Saint-Marseille de la bibliothèque et l'inspecteur municipal assisté Mme Iris Dumitras et reçu le rapport du service de sécurité incendie pour les orientations et préparation du budget 2019.
- 13 décembre 018; Participer à une rencontre à la municipalité des Coteaux sur le projet les PONTS Culturels ou la MRCVS en partenariat avec la culture de Montréal a été choisi. Le projet qui est chapoté par la firme Trames les récipiendaires du concours. Le tout va se dérouler dans les quatre municipalités du Canal de Soulanges ou des citoyens vont être sollicités à participer. Le projet c'est d'être accompagné par la firme Trame à la cueillette de sons à proximité du canal et en faire un arrangement musical que la présentation finale va être présentée à la place des Arts de Montréal.
- 14 décembre 018; Assister à une rencontre de la présentation de plan sommaire pour l'implantation d'un CPE à Pointe-des-Cascades par l'Architecte M. Riel.
- 14 décembre 018; Assister à un souper en remerciement à nos employés de la municipalité avec la présence des élus.
- 16 décembre 018; Participer avec les élus Peter Zytynsky, Martin Juneau et Olivier Doyle à la fête de Noël pour les enfants organiser par Mme Virginie

2019-01-02



No de résolution  
ou annotation

Ménard.

- 17 décembre 018; Assister avec les membres du conseil et le DG à une présentation sur les subventions possible sur le déménagement de la bibliothèque présenté par Mme Sophie Morin représentante de la culture pour le provincial et de Mme Mélissa Laniel du réseau biblio de la Montérégie
- 18 décembre 018; Assister à une rencontre avec le DG sur une présentation de l'état des rues de L'Écluse et du Bassin et des travaux à venir pour corriger les problématiques pour l'écoulement pluvial pour pouvoir finir le revêtement bitumineux.
- 18 décembre 018; Rencontrer M. Sylvain Ménard et l'ingénieur Bernard Lefèvre pour l'achat du terrain pour l'emplacement des nouveaux puits.
- 20 décembre 018; Participer à la table des RH de la MRCVS pour les entrevus de l'agent en développement de l'environnement.
- 20 décembre 018; Assister à un conseil extraordinaire de la MRCVS sur l'avenir de l'hôpital prévu à Vaudreuil-Dorion à la suite des déclarations de la ministre en santé.

## 5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

### 5.1. Ressources humaines :

- 5.1.1. Identification des membres du **Comité des Ressources humaines** de Pointe-des-Cascades choisis par les membres du Conseil le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim dans le but de définir les tâches, les postes en fonction des besoins de la Municipalité par des personnes ressources professionnelles et ainsi accroître le service aux citoyens:

2019-01-03

**Messieurs Olivier Doyle, Pierre Lalonde et Peter Zytynsky**

Sur proposition de monsieur le conseiller Girard Rodney,

Appuyé par monsieur le conseiller Martin Juneau,

**IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU** d'accepter la nomination des membres du conseil nommé ci-dessus.

**ADOPTÉ**

- 5.1.2. Fin d'emploi de l'employé 13-0026 le 25 janvier 2019

**Considérant** la recommandation du directeur général à la suite de l'évaluation de la situation dans un contexte d'optimisation des ressources; **Considérant** le suivi fait par le directeur général et les discussions avec tous les membres du conseil;

2019-01-04

Sur proposition de monsieur le conseiller Pierre Lalonde,

Appuyé par monsieur le conseiller Girard Rodney,

**IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU** de mettre fin au contrat d'emploi de l'employé #13-0026 en date du 25 janvier 2019 et d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim d'effectuer le règlement des sommes dues tels que présenté aux membres du conseil.

**ADOPTÉ**

- 5.1.3. Autorisation d'embauche d'une agente de bureau - Réception et Perception à partir du 21 janvier 2019;

2019-01-05

**Considérant** la recherche effectuée par le directeur général pour trouver des candidats au poste d'agent de bureau – Réception et perception

**Considérant** l'opportunité pour le directeur général d'obtenir des références pour ce poste de confrère d'autres municipalités de la région;

**Considérant** que deux candidates ont été rencontrer par deux des membres du comité des ressources humaines en compagnie du Maire et du directeur



No de résolution  
ou annulation

général;

Considérant que le résultat des entrevues a été concluant et unanime ainsi que du rapport du comité produit par le maire, monsieur Gilles Santerre;

Sur proposition de monsieur le conseiller Girard Rodney,

Appuyé par monsieur le conseiller Olivier Doyle,

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU d'accepter la recommandation du comité des ressources humaines et autoriser l'embauche de madame Danielle Ménard au poste d'agente de bureau – Réception et Perception à partir du 21 janvier 2019 aux conditions recommandées par le comité et acceptées par madame Ménard et

D'autoriser le maire et le directeur général à préparer et signer le contrat d'emploi selon lesdites conditions après validation de celles-ci par les membres du comité.

#### ADOPTÉ

5.1.4. Octroi de la permanence à madame Isabelle Pellerin au poste de Responsable de la comptabilité et de la taxation en date du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Considérant les résultats de l'évaluation du rendement de madame Pellerin au poste de Responsable de la comptabilité et de la taxation depuis le 4 septembre 2018;

Considérant que normalement elle aurait eu droit à une permanence au 1<sup>er</sup> octobre 2018 au poste précédemment occupé lors de son embauche en avril 2017;

Considérant le fait que madame Pellerin a démontré au directeur général et secrétaire-trésorier par intérim depuis le 4 septembre jusqu'à ce jour sa capacité d'occuper le poste;

Considérant le suivi fait par le directeur général et les discussions avec tous les membres du conseil depuis novembre 2018;

En conséquence, le directeur général, à la suite de l'évaluation de la situation dans un contexte d'optimisation des ressources, recommande aux membres du conseil d'accorder à madame Isabelle Pellerin sa permanence au poste de Responsable de la comptabilité et de la taxation.

Sur proposition de monsieur le conseiller Peter Zytynsky,

Appuyé par monsieur le conseiller Mario Vallée,

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU d'accepter la recommandation du directeur général et secrétaire-trésorier par intérim et d'accorder le statut de permanente à madame Pellerin au poste mentionné ci-dessus.

#### ADOPTÉ

5.1.5. Ajustement de salaire de l'employé #13-0019

Sur proposition de monsieur le conseiller Girard Rodney,

Appuyé par monsieur le conseiller Olivier Doyle,

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU d'accepter la recommandation du directeur général et secrétaire-trésorier par intérim et d'augmenter le taux horaire de l'employé 13-0019 tel que recommandé par le comité des ressources humaines.

#### ADOPTÉ

5.1.6. Autoriser le directeur général de payer les frais additionnels liés à deux visites sur place selon les tarifs indiqués dans l'offre de service à la suite d'une demande à la représentante de la FQM pour venir sur place et rencontrer les membres du Conseil en début et fin de mandat (Octroyé le 22 octobre 2018)

Sur proposition de monsieur le conseiller Olivier Doyle,

Appuyé par monsieur le conseiller Pierre Lalonde,

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU d'accepter la recommandation du directeur

2019-01-06

2019-01-07

2019-01-08



No de résolution  
ou annotation

général et secrétaire-trésorier par intérim et d'inviter la consultante de la FQM sur place (à la municipalité) et d'autoriser le paiement des frais associés aux déplacements de celle-ci afin de :

1 – Rencontrer les membres du conseil municipal au début du mandat pour préciser clairement avec le directeur général et secrétaire-trésorier la teneur du mandat et d'expliquer les tenants et aboutissements de la mise en place d'une politique salariale et de l'élaboration des descriptions de tâches pour la Municipalité de Pointe-des-Cascades tout en respectant les principes d'équité salariale;

2 – Et à la fin du mandat pour livrer la Politique salariale et expliquer de manière générale aux membres du conseil la façon d'utiliser et d'appliquer ladite politique.

**ADOPTÉ**

5.1.7. Ajustement des salaires pour tous les employés selon l'IPC 31-12-2018 rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Sur proposition de monsieur le conseiller Girard Rodney,

Appuyé par monsieur le conseiller Martin Juneau,

2019-01-09

**IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU** d'accepter que les salaires des autres employés en poste au 31 décembre soient ajustés en date du 1<sup>er</sup> janvier selon l'indice des prix à la consommation au 30 novembre 2018, soit 1.7 %

**ADOPTÉ**

5.1.8. Autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim à signer les documents de demandes de subvention pour des Emplois d'ÉTÉ Canada 2019.

Sur proposition de monsieur le conseiller Pierre Lalonde,

Appuyé par monsieur le conseiller Martin Juneau,

2019-01-10

**IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU** d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à signer les formulaires (cinq, 5) de demandes de subventions du programme Emploi ÉTÉ Canada 2019.

**ADOPTÉ**

5.1.9. Accepter la démission de l'employé 13-0015 et de mettre fin à son emploi avec la Municipalité de Pointe-des-Cascades en date du 14 janvier 2019 et autoriser le Maire et le Directeur général et secrétaire-trésorier par intérim à procéder au règlement des différents éléments de rémunérations selon le contrat de travail intervenu entre les parties.

Considérant la lettre de démission reçue par courriel de l'employé #13-0015 le 19 décembre 2018 et la lettre originale signée, reçue le 10 janvier 2019 ;

En conséquence, la Municipalité prend acte de la démission et fin à son contrat en date du 14 janvier 2019;

2019-01-11

Sur proposition de monsieur le conseiller Martin Juneau,

Appuyé par monsieur le conseiller Pierre Lalonde,

**IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU** d'accepter la démission de l'employé #13-0015 en date du 14 janvier 2019 et d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim et le maire à signer les documents de fin d'emploi de l'ex-employé et d'effectuer les paiements appropriés selon les conditions du contrat d'emploi intervenu entre les parties.

**ADOPTÉ**





No de résolution  
ou annotation

## 5.2. Gestion financière et administrative

### 5.2.1. Entériner les listes des comptes à payer, payés et salaires de décembre 2018.

**CONSIDÉRANT** que les membres du conseil ont pris connaissance de la liste des comptes à payer et payés du mois de **décembre 2018**;

**EN CONSÉQUENCE**, il est :

Proposé par monsieur le conseiller Olivier Doyle,

Appuyé par monsieur le conseiller Pierre Lalonde,

**IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU** d'approuver le paiement des comptes payés et à payer au **31 décembre 2018** tel que détaillés sur les listes déposées :

2019-01-12

Salaire # 48 à 52	35 460.33 s
Virements bancaires	26 701.77 \$
Chèques # 8577 à 8749, incluant les annulés	150 819.98 \$
<b>Total</b>	<b>212 982.08 \$</b>

#### *CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS*

*Je, Pierre R. Charron, secrétaire-trésorier de la Municipalité de Pointe-des-Cascades, certifie de la disponibilité des crédits pour ces dépenses.*

*Pierre R. Charron, CPA, CA  
Directeur général et secrétaire-trésorier*

#### **ADOPTÉ**

### 5.2.2. Nomination d'une personne morale pour l'encaissement des chèques de petite caisse : Isabelle Pellerin.

**Considérant** que la Municipalité de Pointe-des-Cascades a déjà adopté une résolution concernant l'administration d'un compte à la Caisse Desjardins de Vaudreuil-Soulanges (ci-après appelée « la Caisse »), nommant entre autres les représentants de la Municipalité de Pointe-des-Cascades et décrivant leurs pouvoirs.

**Considérant** que la Municipalité de Pointe-des-Cascades entend nommer un représentant supplémentaire avec des pouvoirs restreints de gestion.

**Il est résolu** que Isabelle Pellerin soit autorisé à n'effectuer que les seules opérations suivantes au compte n° 160003 de la Municipalité de Pointe-de-Cascades en autant que ces opérations soient concomitantes :

- Endosser un effet de commerce fait à « petite caisse » tiré auprès de la Caisse par la Municipalité de Pointe-de-Cascades sur le compte indiqué ci-dessus en autant que le montant ne dépasse pas cinq cents dollars (500 \$) et,
- Déposer ledit effet de commerce au compte de la Municipalité de Pointe-de-Cascades indiqué ci-dessus et,
- Faire un retrait du compte de la Municipalité de Pointe-de-Cascades jusqu'à concurrence du montant de l'effet de commerce.

2019-01-13

**Il est résolu** aussi qu'un extrait du procès-verbal détaillant les présentes résolutions doit être remis à la caisse concernée et équivaut à un amendement à la demande d'admission et convention de la Municipalité de Pointe-de-Cascades et des autres documents remis à la caisse pour l'ouverture et la gestion du compte de la Municipalité de Pointe-de-Cascades, dès que le représentant de la caisse l'aura contresigné.

#### **CERTIFICAT**

Je soussigné Pierre R. Charron, secrétaire de la Municipalité de Pointe-de-Cascades, certifie que les résolutions qui précèdent ont été adoptées par le Conseil d'administration de la Municipalité de Pointe-de-Cascades identifiée ci-dessus en conformité des lettres patentes, des statuts, des





No de résolution  
ou annotation

règlements et de tout autre document régissant la Municipalité de Pointe-de-Cascades.

Les résolutions qui précèdent sont toujours en vigueur.

Je certifie aussi que la signature du représentant ci-dessous est bien celle du représentant identifié à la résolution.

Signé le 14 janvier 2019 à Pointe-des Cascades.

Pierre Charron  
Secrétaire-trésorier

#### CONTRE SIGNATURE DE LA CAISSE

Je, soussigné(e), représentant(e) dûment autorisé(e) de la Caisse Desjardins de Vaudreuil-Soulanges contresigne le présent document pour valoir amendement aux documents d'ouverture de gestion du compte de la personne morale.

Représentant dûment autorisé de la  
Caisse Desjardins de Vaudreuil-Soulanges

#### ADOPTÉ

- 5.2.3. Confirmation de la contribution annuelle 2019 pour l'entretien de la piste cyclable Soulanges (2 \$/habitants = 2 x 1668 = 3 336 \$ plus la tonte et l'entretien - balai de la piste) Total : 7 000\$.

Sur proposition de monsieur le conseiller Pierre Lalonde,

Appuyé par monsieur le conseiller Mario Vallée,

**IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU** d'autoriser la contribution en paiement par chèque et en nature pour services rendus évalués de la manière décrite ci-dessus au montant total de 7 000 \$.

#### ADOPTÉ

- 5.2.4. Octroi du contrat 2019 et 2020 pour les matières organiques (Matrec) contrat 2018 octroyé pour l'année seulement alors qu'il s'agissait d'un contrat de trois (3) ans avec période de prolongement possible de deux (2) années.

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Pointe-des-Cascades a déjà octroyé le contrat pour les services de collecte de la matière organique en février 2018 à la compagnie Services Matrec Inc. pour une durée de trois (3) ans (Résolution 2018-02-20);

**CONSIDÉRANT QUE** cette résolution s'avère inexacte puisque que le contrat est pour une durée de trois années avec possibilité de renouvellement pour deux autres années;

**CONSIDÉRANT QUE** le montant total du contrat aurait dû être celui pour la période de trois ans seulement soit 95 759 \$ taxes nettes et non celui de 162 964,38 \$ pour la période de cinq ans puisque le Conseil devra se prononcer pour les deux années additionnelles s'il le désire;

**EN CONSÉQUENCE** le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim recommande aux membres du Conseil de corriger cette situation en rectifiant les montants et la durée dudit contrat de la manière suivante :

**QUE** le contrat soit adjugé à Services Matrec Inc. pour une durée de 3 ans, soit les années 2018-2019-2020 pour un montant total de 95 759 \$ avec une possibilité de 2 années optionnelles renouvelables une année à la fois;

**Il est proposé** par monsieur le conseiller Martin Juneau,

**Appuyé** par monsieur le conseiller Peter Zytynsky,

**Il est UNANIMEMENT RÉSOLU :**

De corriger la résolution 2018-02-20 octroyant le contrat à la firme Services Matrec Inc. pour la collecte, transport et la disposition des

2019-01-14

2019-01-15



No de résolution  
ou annotation

résidus organiques pour une durée de 3 ans soit les années 2018-2019-2020 avec une possibilité de 2 années optionnelles renouvelables une année à la fois, tel que décrit ci-dessous :

Année	Total contrat TTC	02-452-30-446	02-452-30-699	Dépense totale
2018	31 396,68 \$	11 605,36 \$	17 064,00 \$	28 669,36 \$
2019	32 215,77 \$	28 294,46 \$	1 122,84 \$	29 417,30 \$
2020	32 146,55 \$	29 354,09 \$	-	29 354,09 \$
<b>Sous- total :</b>	<b>95 759,00 \$</b>	<b>69 253,91 \$</b>	<b>18 186,84 \$</b>	<b>87 440,75 \$</b>
2021	33 109,76 \$	33 109,76 \$	-	33 109,76 \$
2022	34 095,65 \$	34 095,65 \$	-	34 095,65 \$
<b>Grand total</b>	<b>162 964,41 \$</b>	<b>136 459,32 \$</b>	<b>18 186,84 \$</b>	<b>154 646,16 \$</b>

Si le Conseil décide en 2020 de prolonger le contrat deux années additionnelles, le total du contrat sera alors de 162 964,41 \$ toutes taxes comprises.

#### ADOPTÉ

#### 5.2.5. Nomination des vérificateurs – Poirier & associés Inc., Michel Poirier, CPA auditeur.

Sur proposition de monsieur le conseiller Girard Rodney,

Appuyé par monsieur le conseiller Martin Juneau,

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU d'octroyer le mandat de vérification du rapport financier 2018 et tout autre rapport prescrit par le MAMH pour l'obtention des versements des redevances sur le recyclage à Poirier et associés Inc.

#### ADOPTÉ

#### 5.2.6. Vente pour défaut de paiement des taxes.

CONSIDÉRANT que la transmission d'un dernier avis, par courrier recommandé, aux propriétaires ayant des taxes dues pour les années antérieures à 2018 a été envoyé;

CONSIDÉRANT que la procédure prescrite par la loi, pour procéder à la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes, exige du conseil municipal une résolution autorisant à vente par la MRC de Vaudreuil-Soulanges en indiquant les renseignements suivants :

- Les noms et adresses de correspondance des personnes endettées pour les taxes municipales et scolaires;
- La désignation de tout immeuble assujéti au paiement des taxes municipales ou scolaires;
- La somme totale des taxes qui affectent ces immeubles, pour des fins municipales ou scolaires;

CONSIDÉRANT que le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim, M. Pierre R. Charron, dépose aux membres du Conseil la liste confidentielle des propriétés dont les taxes municipales demeurent impayées.

EN CONSÉQUENCE, il est :

Proposé par monsieur le conseiller Pierre Lalonde,

Appuyé par monsieur le conseiller Martin Juneau,

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU d'approuver la liste des comptes mis en vente pour non-paiement de taxes en date du 18 janvier 2019 tel que détaillé sur la liste déposée.

QUE soient informés par courrier recommandé les citoyens que tout paiement à partir du 18 janvier 2019 soit fait à la MRC de Vaudreuil-

2019-01-16

2019-01-17



No de résolution  
ou annotation

Soulanges sis au 280, boulevard, Hardwood, Vaudreuil-Dorion, QC J7V 1Y5.

**ET QUE** les dossiers soient transmis à la MRC de Vaudreuil-Soulanges

**ADOPTÉ**

5.2.7. Vente pour défaut de paiement des taxes – Nomination d'un représentant

**EN CONSÉQUENCE**, il est :

Proposé par monsieur le conseiller Olivier Doyle,

Appuyé par monsieur le conseiller Martin Juneau,

**IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU** de nommer M. Pierre R. Charron, directeur-général et secrétaire-trésorier par intérim, à titre de représentant de la Municipalité de Pointe-des-Cascades lors de la vente pour taxes pour des dossiers présentés à la MRC de Vaudreuil-Dorion.

**ADOPTÉ**

5.2.8. Renouvellement de l'adhésion au Québec Municipal

Sur proposition de monsieur le conseiller Pierre Lalonde,

Appuyé par monsieur le conseiller Martin Juneau,

**IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU** d'autoriser le renouvellement de l'abonnement à la revue électronique Québec municipal.

**ADOPTÉ**

5.2.9. Adhésion à l'AGFMQ– Isabelle Pellerin

Sur proposition de monsieur le conseiller Martin Juneau,

Appuyé par monsieur le conseiller Olivier Doyle,

**IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU** d'entériner l'inscription de Isabelle Pellerin à l'Association des Gestionnaires Financiers Municipaux du Québec (AGFMQ).

**ADOPTÉ**

5.2.10. Adhésion à la COMAQ – Pierre R. Charron et remboursement de la cotisation à l'OCPAQ

Sur proposition de monsieur le conseiller Olivier Doyle,

Appuyé par monsieur le conseiller Pierre Lalonde,

**IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU** d'entériner l'inscription de Pierre R. Charron à la Corporation des Officiers Municipaux du Québec (COMAC) pour 2019 et

D'autoriser le remboursement des frais à l'Ordre des Comptables Professionnels Agréés du Québec (OCPAQ) ainsi que les frais d'assurance responsabilité exigés par l'OCPAQ.

**ADOPTÉ**

5.2.11. Droit supplétif, cas de décès d'un conjoint ou conjointe seulement

**CONSIDÉRANT QUE** la loi concernant les droits sur les mutations immobilières prévoit la possibilité pour une municipalité d'imposer un droit supplétif dans le cas où une exemption la privant d'un droit de mutation à la suite d'un transfert d'immeuble;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité désire se prévaloir de ces dispositions en question;

**EN CONSÉQUENCE**, il est :

Proposé par monsieur le conseiller Martin Juneau,

Appuyé par monsieur le conseiller Mario Vallée

**IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU** Qu'à partir de la date d'adoption de la présente résolution, la municipalité de Pointe-des-Cascades exige le paiement d'un droit supplétif dans tous les cas où survient un transfert

2019-01-18

2019-01-19

2019-01-20

2019-01-21

2019-01-22



No de résolution  
ou annotation

d'immeuble sur son territoire et qu'une exemption la prive du paiement du droit de mutation;

**QUE**, la municipalité de Pointe-des-Cascades permette l'exonération du droit supplétif seulement lorsque le transfert surviendra entre des conjoints seulement à la suite d'un décès.

#### **ADOPTÉ**

- 5.2.12. Autoriser le directeur général de signer la demande de subvention au MEES-PSSPA.

**CONSIDÉRANT QUE** le Ministère de l'Éducation et de l'enseignement Supérieur (MEES) offre la possibilité d'une aide financière pour l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'Activités de plein air;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a déjà implanté il y a quelques années un réseau de sentiers au parc des Ancres et dans le secteur de la Pointe;

**CONSIDÉRANT QUE** la majeure partie des travaux peuvent être exécutés en régie et que des études devant être réalisées en 2019;

**CONSIDÉRANT QUE** le directeur général a déjà soumis une demande de subvention répondant aux critères du programme et qu'il a transmis au MEES les renseignements additionnels demandés;

**CONSIDÉRANT QUE** cette demande de subvention doit être accompagnée d'une résolution du conseil municipal et que le directeur général a présenté le projet aux élus en réunion préparatoire et que ceux-ci approuvent la démarche;

**EN CONSÉQUENCE** le directeur général demande l'autorisation de poursuivre la démarche ainsi que l'autorisation du Conseil à signer la demande de subvention.

Sur proposition de monsieur le conseiller Pierre Lalonde,

Appuyé par monsieur le conseiller Peter Zytynsky,

#### **IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU**

**QUE** le Conseil municipal de Pointe-des-Cascades autorise la présentation du projet de la Mise à niveau des sentiers cyclables et pédestres du noyau villageois et du parc de la Pointe, des équipements et l'amélioration de la signalisation (informations et sécurité) au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement Supérieur (MEES) dans le cadre du Programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air (PSSPA);

**QUE** soit confirmé l'engagement de la Municipalité de Pointe-des-Cascades à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier;

**QUE** la Municipalité de Pointe-des-Cascades désigne monsieur Pierre R. Charron, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

#### **ADOPTÉ**

- 5.2.13. Autorisation de signature de l'entente pour le Camp d'été 2019 avec l'Air en Fête tel que soumis par le fournisseur pour donner suite à sa présentation du compte rendu 2018 et mention d'augmentation à 135 \$ / enfant (55 \$ assumé par la municipalité, 80 \$ assumé par les parents). Le budget total est estimé à 16 700 \$ pour une fréquentation hebdomadaire de 30 enfants pour la saison 2019 excluant les frais pour 3 sorties prévues au coût minimal de 30 \$ par sortie.

**Considérant** le dépôt du rapport d'activités du Camp d'été 2018 à la suite de la présentation de monsieur Coutellier;

**Considérant** la satisfaction des citoyens en rapport aux services fournis par L'Air en Fête responsable de l'exploitation du Camp d'été à Pointe-des-Cascades;

2019-01-23

2019-01-24



No de résolution  
ou annotation

2019-01-25

Sur proposition de monsieur le conseiller Pierre Lalonde,  
Appuyé par monsieur le conseiller Girard Rodney,

**IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU** d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim et le Maire à signer l'entente de service avec l'entreprise *l'Air en fêtes* pour la fourniture de service de Camp de jour tel que présentée dans l'offre de service.

**ADOPTÉ**

### 5.3. GREFFE ET LÉGISLATION

#### 5.3.1. Nomination du maire suppléant (Pro-maire)

Sur proposition de monsieur le conseiller Girard Rodney,  
Appuyé par monsieur le conseiller Mario Vallée,

**IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU** de nommer messieurs Pierre Lalonde et Olivier Doyle à titre de pro-maire pour les périodes du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 30 juin 2019 et du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre 2019 respectivement.

**ADOPTÉ**

#### 5.3.2. Résolution d'Appui à la Fédération Canadienne des municipalités (FCM) de demander au gouvernement du Canada de développer en collaboration avec les instances provinciales, métropolitaines, municipales et l'industrie, une stratégie canadienne afin de mettre en œuvre son engagement à recycler, à réutiliser au moins 55% des emballages de plastique d'ici 2030 et de récupérer tous les types de plastique d'ici 2040.

**CONSIDÉRANT** La charte sur les plastiques dans les océans, signée lors du Sommet du G7 de Charlevoix, par le Canada, la France et l'Allemagne, l'Italie, le Royaume-Uni et l'Union européenne (le Japon et les États-Unis s'étant abstenus), par laquelle les pays signataires s'engageaient à recycler, à réutiliser au moins 55% des emballages de plastique d'ici 2030 et à récupérer tous les types de plastiques d'ici 2040;

**CONSIDÉRANT** que la Fédération canadienne des municipalités presse le gouvernement du Canada d'élaborer une stratégie nationale de réduction et de gestion des déchets marins qui porte, entre autres sujets, sur les déchets de plastique;

**CONSIDÉRANT** que le ministre de l'Environnement et du Changement climatique a réitéré, lors de la réunion à Halifax des ministres de l'Environnement du G7, l'engagement du gouvernement du Canada de récupérer, réutiliser ou recycler au moins 75% de ses déchets de plastique d'ici 2030;

**CONSIDÉRANT** la Politique québécoise de gestion de matières résiduelles et son plan d'action, lesquels visent à réduire les quantités de résidus à éliminer à 700 kilogrammes par habitant par année;

**CONSIDÉRANT** l'entrée en vigueur, LE 28 janvier 2017, du Plan métropolitain de gestion de matières résiduelles, lequel propose 28 mesures qui alignent les actions des municipalités dans le but d'atteindre les cibles de réduction, de réutilisation, de recyclage et de valorisation afin de réduire les quantités à éliminer;

**CONSIDÉRANT** que le Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles contient, entre autres mesures de réduction à la source, l'adoption et la mise en œuvre du Plan d'action métropolitain sur les sacs de plastique;

**CONSIDÉRANT** que ce plan adopté en avril 2016 a permis d'interdire la distribution de sacs de plastique à usage unique sur la majeure partie du territoire métropolitain tout en sensibilisant l'ensemble des citoyens et des commerçants du Grand Montréal sur la problématique que cause l'utilisation de tels sacs;

**CONSIDÉRANT** la lettre de M. Marc Demers, maire de la Ville de Laval, transmise au premier ministre et à la ministre de l'Environnement et du Changement climatique du Canada, transmise le 5 juin dernier, soulignant le rôle que pourrait jouer le gouvernement du Canada dans la mise en

2019-01-26



No de résolution  
ou annotation

place de politiques publiques efficaces et équitable pour protéger l'environnement et la santé des Canadiens et demandant le développement d'une stratégie nationale de zéro déchet plastique ainsi que le développement d'un nouveau traité international de lutte contre la pollution plastique;

**CONSIDÉRANT** que de telles initiatives contribueraient positivement à l'atteinte de l'objectif de réduction des quantités de matières résiduelles à éliminer;

**EN CONSÉQUENCE,**

il est proposé par Olivier Doyle,

Appuyé par Girard Rodney;

**D'APPUYER** la fédération canadienne des municipalités, dans sa demande auprès du gouvernement du Canada, afin de développer et déployer, en collaboration avec les instances provinciales, métropolitaines, municipales et l'industrie, une stratégie canadienne afin de mettre en œuvre son engagement à recycler, à réutiliser au moins 55 % des emballages de plastique d'ici 2030 et à récupérer tous les types de plastique d'ici 2040, tel que convenu dans la Charte sur les plastiques dans les océans;

De demander au gouvernement du Canada de développer et proposer aux instances internationales, un projet de traité visant à établir des normes internationales d'écoconception, de recyclabilité, de recyclage et de gestion écologiques des résidus de plastique;

De transmettre une copie de cette résolution au premier ministre et à la ministre de l'Environnement et du Changement climatique du Canada, au premier ministre et à la ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques du Québec, à la Fédération canadienne des municipalités, à l'Union des municipalités du Québec, à la Fédération québécoise des municipalités, à l'Association canadienne de l'industrie des plastiques, à la députée de Sanguinet ainsi qu'aux municipalités et la MRC du territoire assujetti au Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles;

**ADOPTÉ**

#### 5.4. BÂTIMENTS ET INFRASTRUCTURES

5.4.1. Rejeter la seule soumission reçue pour la construction des toilettes au parc St-Pierre (118 360,26 \$ avant taxes = 136 084,784 \$ TTC) de Construction N. Lapointe Inc. et autorisation de procéder à un nouvel appel d'offre sur invitation avec un minimum de 5 entrepreneurs selon le nouveau devis et plan de Claude Matte, architecte.

**Considérant** qu'une seule soumission pour la construction du bâtiment devant abriter les toilettes au parc Saint-Pierre ont été reçues;

**Considérant** le dépassement significatif des coûts soumis comparativement au budget de l'architecte ayant préparé les plans & devis;

**Considérant** que la municipalité a déjà procédé avec un autre entrepreneur pour la construction de la fondation afin de conserver son droit à la subvention du programme *FARR*

Sur proposition de monsieur le conseiller Pierre Lalonde,

Appuyé par monsieur le conseiller Martin Juneau,

**IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU** de rejeter ladite soumission et de demander au directeur général et secrétaire-trésorier par intérim de reprendre le processus d'appel d'offre sur invitation auprès d'au moins cinq (5) entrepreneurs.

**ADOPTÉ**

2019-01-27





No de résolution  
ou annotation

2019-01-28

6. COMMUNICATION S/O

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE S/O

8. TRAVAUX PUBLICS S/O

9. HYGIÈNE DU MILIEU

9.1. Autorisation d'acquisition de terrain pour le forage de nouveaux puits accordé au Maire et au Directeur général et de signer les documents pertinents;

Considérant que la municipalité a déjà procédé avec la firme TechnoRem Inc. à l'identification des besoins en approvisionnements en eau potable;

Considérant que la firme TechnoRem recommande le forage de deux nouveaux puits à l'ouest des puits actuels, le long de la route #338;

En conséquence, il nécessaire de pourvoir à la négociation avec les propriétaires du Golf Summerlea l'acquisition d'un terrain pour l'implantation de deux puits;

Sur proposition de monsieur le conseiller Olivier Doyle,

Appuyé par monsieur le conseiller Girard Rodney,

Un vote est demandé par monsieur Peter Zytynsky

RÉSULTAT : 5 POUR; 1 CONTRE.

**IL EST RÉSOLU** d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier PAR INTÉRIM et le Maire d'effectuer les négociations nécessaires pour l'acquisition du terrain pour l'implantations des puits et

Autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim et le Maire à signer les documents appropriés afin que la Municipalité se porte acquéreur du terrain.

**ADOPTÉ**

10. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DEVELOPPEMENT

10.1. Rapport mensuel de l'inspecteur et chargé de projet (DÉPÔT – Voir document joint);

10.2. Rapport de rencontre du CCU - AUCUNE RENCONTRE

10.3. Demande à la MRC VS de modifier l'article 9.4.2.5 du 2<sup>ème</sup> projet du SADR 3 - Tours de télécommunication

Considérant que le second projet du SARD 3 contient une section intitulée : *Section IX : Le parc régional du canal de Soulanges et ses abords*;

Considérant que l'introduction (section 9.1) fait mention du fait que les orientations, objectifs et actions ne doivent pas forcément exiger la reconstruction des éléments à l'ancienne et que l'idée est plutôt de trouver des compromis contemporains;

Considérant que l'enjeu no 4 est d'inclure la vision renouvelée du parc régional du canal de Soulanges aux préoccupations locales et régionales;

Considérant que l'enjeu no 7 est l'appropriation notable du site par les citoyens et que l'enjeu no. 8 est l'accroissement du potentiel récréotouristique sous-utilisés;

Considérant que l'enjeu no. 10 est le maintien et aussi l'augmentation des impacts positifs de nature économique et social reliés à la réouverture du canal à la navigation de plaisance et par conséquent l'implantation d'une tour sur le terrain municipal de Pointe-des-Cascades permettrait d'améliorer la réceptivité dans le secteur de la Municipalité de Pointe-des-Cascades et les environs puisque la portée d'une antenne est approximativement de 5 km;

Considérant que l'objectif 1.4 de l'orientation 1 de la section 9.3 est d'encadrer les interventions publiques et privées et que l'action 1.4.2 de l'objectif 1.4 est d'intégrer les dispositions 9.4.1 et 9.4.2 relatives au parc

2019-01-29





No de résolution  
ou annotation

régional du canal de Soulanges et ses abords;

**Considérant que** la section 9.4.1.6 est respecté puisque la municipalité utilise déjà le règlement numéro 125 sur les PIIA encadrant la construction de bâtiments principaux et accessoires à l'aide d'objectifs et de critères portant sur l'architecture de ces bâtiments;

**Considérant que** la section 9.4.2.5 concernant les tours de télécommunications contredit l'approche par objectifs et critères en interdisant catégoriquement les tours de télécommunications à moins de 500 mètres de l'emprise du canal. Cette interdiction contredit l'approche plus souple que reflète les dispositions énumérées précédemment.

**Considérant que** l'implantation d'une tour de télécommunication s'avère très utile aux abords du parc régional puisque ce parc accueillera de plus en plus de visiteurs dont la grande majorité a besoin d'une bonne couverture cellulaire pour découvrir l'offre touristique, pour la navigation de plaisance et pour les communications d'urgence;

**Considérant que** les tours de communication du 21<sup>ème</sup> siècle sont l'équivalent des phares du 19<sup>ème</sup> siècle puisqu'elles servent à transmettre l'information servant à la navigation ainsi que toute information en lien avec des situation d'urgence;

**Considérant que** les tours de télécommunication peuvent avoir une architecture respectant les enjeux, orientations et objectifs du SARD;

**Considérant qu'il a été démontré à plusieurs reprises dans le passé que** les tours de télécommunication peuvent avoir une architecture leur permettant de s'intégrer dans le paysage, notamment en s'inspirant de bâtiments patrimoniaux ou en aillant une forme esthétique produisant très peu d'impact visuel;

**Considérant que** les bâtiments municipaux offrent des services essentiels incluant des communications d'urgences et des transferts d'information (données provenant de l'usine de filtration);

**Considérant que** la MRC de Vaudreuil-Soulanges ainsi que d'autres organismes régionaux (réseau d'entraide incendie, réseau de sécurité civile, etc.) peuvent, fort probablement avoir besoin d'une structure de télécommunication dans l'axe du canal de Soulanges étant donné la qualité du corridor de transmission que celui-ci procure;

**Considérant que** la MRC Vaudreuil-Soulanges, la Municipalité de Pointe-des-Cascades et les villes et municipalités de la MRC bénéficierons de l'avantage de pouvoir y installer des équipements de communications sans frais;

**Pour ces motifs;**

**Il est proposé par Pierre Lalonde,**

**Appuyé par Olivier Doyle;**

**IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU** De demander à la MRC de Vaudreuil-Soulanges de modifier l'article 9.4.2.5 du 2<sup>ème</sup> projet du SARD 3 tel qu'écrit ci-dessous :

*9.4.2.5 les tours de télécommunications*

*Les tours de télécommunication utilisés à des fins commerciales sont interdites de part et d'autre de l'emprise du canal sur une distance de 500 mètres, calculée à partir de l'emprise.*

**Et le remplacer par le texte suivant :**

Les tours de télécommunication utilisés à des fins commerciales sont interdites de part et d'autre de l'emprise du canal sur une distance de 500 mètres, calculée à partir de l'emprise, *sauf si elles permettent de résoudre une problématique de communication moderne par téléphonie sans fil ou internet tel qu'observée dans le secteur de Pointe-des-Cascades et qu'elles soient implantées sur des terrains municipaux ou de la MRC Vaudreuil-Soulanges.*

**ADOPTÉ**



No de résolution  
ou annotation

2019-01-30

- 10.4. Autorisation donnée au D.G. pour procéder à un A.O. sur invitation pour l'obtention de services professionnels d'un urbaniste afin de revoir toute la réglementation en vigueur présentement à Pointe-des-Cascades et accompagner les élus, les membre du CCU et le personnel administratif dans la mise en place des nouveaux règlements.

Il est proposé par Girard Rodney

Appuyé par Pierre Lalonde;

**IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU** d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim de procéder à un Appel d'offre (A.O.) pour services professionnels en urbanisme afin de revoir l'ensemble des règlements d'urbanisme, d'accompagner les élus dans la démarche ainsi que les membres du CCU et le personnel du service d'urbanisme.

**ADOPTÉ**

#### 11. LOISIRS, CULTURE ET VIE CITOYENNE

- 11.1. Installation du questionnaire pour le mandat du Plan directeur du service de la Culture, Sports, Loisirs et vie communautaire et celui du Plan directeur en développement récréotouristique; **Point d'information**
- 11.2. Publication et affichage du programme ACCÈS-LOISIRS VS – Places disponibles **Point d'information**
- 11.3. Dépôt du rapport d'Activités 2018 de l'organisme : **Les Anges des Parcs;**
- 11.4. **Fête des Neiges** – les 8 et 9 février prochain **Point d'information** – Voir site web de la municipalité.

#### 12. AFFAIRES NOUVELLES (si nécessaire lors de la séance du Conseil)

- 12.1. Autorisation d'A.O. public pour la transformation et rénovation de l'Hôtel de Ville;

Il est proposé par Pierre Lalonde

Appuyé par Martin Juneau;

**IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU** D'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à donner le mandat à la firme Riel Regimbald pour effectuer un appel d'offres publics concernant les travaux de transformation et rénovation du presbytère en Hôtel de Ville.

**ADOPTÉ**

2019-01-31

#### 13. CORRESPONDANCES :

- 13.1. Demande de contribution spéciale de 600 \$ à la Société de Recherche Historique de Pointe-des-Cascades et demande de contribution pour le budget d'opération annuelle de la Société au montant de 6 000 \$;
- 13.2. Affichage d'une invitation à la prudence demandée par H-Q sur la glace près des installations hydroélectrique du complexe de Beauharnois-Les Cèdres.

#### 14. PÉRIODES DE QUESTIONS

- M. Descelle
- M. Michel Boucher (5)



No de résolution  
ou annotation

2019-01-32

**15. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Sur proposition de monsieur le conseiller Peter Zytynsky,

Appuyé par monsieur le conseiller Pierre Lalonde,

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DE CLORE LA SÉANCE 21 :27 heures.**

Gilles Santerre  
Maire

**ADOPTÉ**

Pierre R. Charron, CPA, CA  
Directeur général et  
Secrétaire-trésorier par intérim